

■ Opinion | Soins de santé

Importer le personnel soignant nécessaire ?



L'expérience, la langue et le bagage professionnel que ces travailleurs internationaux ramèneront chez eux porteront leurs fruits, précisent les partisans. Mais uniquement s'ils retournent, évidemment.

Illu Philippe Brasseur © cartoonbase.com

- Les infirmiers et infirmières polonais et roumains ont la cote dans notre pays en ce moment.
- Le recrutement à l'étranger est une solution nécessaire, mais ce n'est pas une solution durable.

Dans les économies en voie de développement, les soins informels – les soins entre proches – dominent le paysage caritatif. Il n'y est pas rare de voir 3 ou même 4 générations partager la même maison. Hassan II, l'ancien roi du Maroc, aurait d'ailleurs déclaré pendant une conférence de presse que les maisons de retraite signifieraient la fin de la société marocaine traditionnelle. Si nécessaire, il y mettrait le feu lui-même.

Les choses sont différentes en Belgique. Nous devons chérir les soins informels qui s'offrent à nous, mais les personnes dépendantes ne peuvent plus entièrement compter sur la structure familiale. C'est la réalité d'aujourd'hui: notre existence chaotique nous a forcés à sous-traiter cette tâche à des professionnels qualifiés.

Mais faire appel à des professionnels devient également de plus en plus problématique. D'une part le nombre de seniors nécessitant des soins ne cesse de croître, d'autre part une partie croissante du personnel infirmier part elle aussi à la retraite. On estime ce nombre à 25 000 personnes d'ici 2015. Certains pensent qu'il faut aller chercher ce person-

nel qualifié à l'étranger. Les infirmiers et infirmières polonais et roumains, mais également philippins, libanais ou tunisiens, ont la cote dans notre pays en ce moment.

Avec cette popularité viennent aussi de nombreuses critiques. S'interroger sur une nouvelle vague de migration dans un pays qui a du mal à complètement intégrer la précédente et où certaines régions sont confrontées à des taux de chômage de 15% ou plus, n'est de toute façon pas un luxe superflu.

La réticence vient surtout des fédérations professionnelles. Personne n'est aussi naïf pour ne pas penser qu'il s'agit avant tout de défendre des intérêts corporatistes, mais les opposants avancent néanmoins quelques arguments intéressants. Car il est vrai que nous allons chercher des personnes qualifiées dans des pays qui seront confrontés aux mêmes problèmes que nous dans un futur pas si éloigné. A la différence près que ces pays ont relativement moins de personnes qualifiées à leur disposition, et que leur formation a eu un coût non-négligeable pour la collectivité. Un "brain-drain" peu éthique à grande échelle donc.

Les sceptiques critiquent également l'approche "plug-and-play" des chasseurs de têtes internationaux: on fait pour ainsi dire immédiatement appel à des forces

de travail qui ne connaissent pas (encore/suffisamment) bien notre langue et nos coutumes. Une étude récente parue en Flandre semble confirmer que la connaissance limitée du néerlandais par le personnel infirmier étranger peut poser problème. On peut toutefois penser que cela soit moins problématique en francophonie, étant donné le caractère plus international du français.

Comme souvent, la Flandre pense pouvoir résoudre ce problème en imposant une nouvelle règle. On y envisage en effet d'instaurer une norme de connaissance du néerlandais minimale avant de pouvoir exercer la profession d'infirmier. Pourquoi pas, mais les responsables politiques devront alors aussi s'attaquer de manière plus structurelle à la pénurie.

Les entreprises qui se sont spécialisées dans la recherche de personnel soignant en dehors des frontières du royaume prétendent à leur tour que leurs recrues suivent une formation à la spartiate. De toute façon, ajoutent-ils, il n'y a pas d'alternatives réalistes pour l'instant. C'est la stratégie de la dernière chance. L'expérience, la langue et le bagage professionnel que ces travailleurs internationaux ramèneront chez eux porteront leurs fruits, précisent les partisans. Mais uniquement s'ils retournent, évidemment.



Brieuc VAN DAMME

Economiste Itinera Institute et Université de Gand. Auteur du livre "L'or gris" (Roularta, 2010)

D'autres défendent une circulation temporelle des cerveaux, plutôt qu'un exode permanent. Des entrepreneurs sociaux fûtés aiment en outre utiliser l'argument de vente que les recrues étrangères gagnent autant, mais coûtent en moyenne 1 000€ par mois moins cher que les intérimaires autochtones qui, de surcroît, n'élargissent pas le gâteau infirmier belge.

En somme, le recrutement à l'étranger est une solution (certains diront un mal) nécessaire, mais ce n'est pas une solution durable à long terme. Nous ne parviendrons pas à trouver plus d'une fraction des 200 000 professionnels en plus dont on aura besoin d'ici 2050 en dehors de nos frontières. Nous ne sommes pas suffisamment attractifs pour cela par rapport à des pays comme le Canada, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie qui ont institutionnalisé, à grande échelle il y a déjà des années, cette stratégie. Par contre, nous avons besoin de davantage de spécialisation et de différenciation des métiers médicaux, d'investissements dans la mobilité interrégionale, de technologies, de nouvelles formations professionnelles, de minima légaux adaptés, et d'adaptations dans le droit du travail. A moins que nous voulions évoluer vers le modèle marocain bien sûr.

ÉNERGIE

LAISSEZ FAIRE LES INGÉNIEURS...

A l'heure où nos négociateurs se préoccupent de peines incompressibles dont ils pourraient laisser l'initiative à nos parlementaires, je suis amené à me demander si nous ne sommes pas revenus au temps où le Pape déclarait les arbalètes engins diaboliques, où les premiers trams devaient être précédés par un cavalier pour en diminuer la dangerosité. Nous rions actuellement de ces peurs anciennes mais nos petits-enfants ne vont-ils pas rire de nos peurs actuelles?

Nos négociateurs, qui pour la plupart, ont une culture en sciences humaines, prétendent aussi pouvoir décider du moment où notre électricité ne serait plus en grande partie nucléaire. N'est-ce pas le temps de laisser ces délibérations à des ingénieurs dont la formation est empreinte de grande rigueur et qui sont préparés à ce type de problèmes?

J'ai eu, personnellement, la responsabilité de participer à la construction de quelques centrales atomiques belges. Je peux témoigner de la rigueur extrême des contrôles qui ont accompagné les travaux. Je rappelle aussi que l'hypothèse de la chute d'un Boeing sur l'enceinte des réacteurs avait déjà été prise en considération.

En ce qui concerne l'avenir, n'avons-nous pas le devoir de créer une atmosphère de sécurité juridique de longue haleine pour encourager de nouveaux investisseurs à nous proposer de nouveaux projets pour garantir notre indépendance énergétique?

Pol-André Joseph

RELIGION

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Je ne suis pas du tout d'accord avec le contenu de l'article "Les intégristes parmi nous", commentaire de Guy Duplat publié dans vos éditions des 31 octobre et 1^{er} novembre. J'ai lu dans la presse française au sujet du spectacle blasphématoire "Sur le concept du visage de Dieu" qu'il y avait sur scène une grande icône du visage du Christ avec laquelle les acteurs dialoguaient, parfois à coup de fausses grenades ou même... d'excréments.

Si la liberté d'expression est à respecter comme sacrée, il me paraît élémentaire qu'elle commence aussi par respecter ce qui est sacré. On peut aussi se demander quelles seraient les réactions si on remplaçait le visage du Christ par la tête de Mahomet sur laquelle on jetterait des immondices. La christiophobie est aussi condamnable que l'islamophobie. Quant à prétendre que "la religion a perdu sa capacité de poser des questions et l'art a pris sa place", il s'agit d'une affirmation gratuite dont on serait curieux de lire la démonstration.

J.-M. Maréchal
Bruxelles

ENSEIGNEMENT

INGRATITUDE

Je voudrais mettre en garde ceux qui considèrent l'enseignement comme le plus beau métier du monde: n'espérez pas y être traité en être humain. J'ai travaillé avec ardeur et loyauté pendant cinq ans pour l'enseignement de la Communauté française, ne m'absentant jamais, consacrant de mon temps libre aux activités extrascolaires, satisfaisant tous mes supérieurs. Lorsque j'ai perdu, en juin dernier, mon poste au profit d'une plus ancienne que moi, j'ai tenté des centaines de fois de joindre le service des désignations, par téléphone ou par courriel, sans qu'on daigne jamais me répondre.

A la fin octobre, je demeure sans emploi, ni le moindre interlocuteur. De nombreuses personnes moins anciennes que moi, voire sans diplôme, auraient obtenu un poste, mais les listes de désignations sont tenues secrètes. Mon syndicat m'a tout de même dit quoi faire: si je dénèche moi-même, à force d'intrigues, un collègue moins bien classé que moi, mais qui travaille cependant, une contestation pourra être introduite pour réclamer son emploi. Il revient donc aux enseignants désœuvrés de pratiquer la délation afin de pouvoir enfin transmettre leurs belles valeurs à notre jeunesse.

Nicolas Enclin
Liège

POLITIQUE

JUSTICE SOCIALISTE

Interdiction de toucher à l'indexation! M^{me} Onkelinx ne voit-elle donc pas que l'indexation des salaires et pensions concourt à augmenter davantage les gros revenus: le petit pensionné (1 000 euros par mois) ne recevant que 20 euros, contre 80 au pensionné qui déjà touche chaque mois 4 000 euros. Ecart qui augmente au fur et à mesure des indexations successives. Inacceptable en période de crise qui frappe d'abord les faibles revenus. Est-ce donc cela, la justice socialiste? [...]

Thierry de Caters